

tous et sur chacun, voilà le fait qui me frappe surtout dans la société nouvelle ; c'est ce sentiment de responsabilité sociale qu'il est urgent de faire pénétrer profondément dans les mœurs de la nation, dans le cœur de tous.

Je ne sais si je m'abuse, mais un tel sentiment me paraît essentiellement propre à pacifier les esprits, et à conseiller à tous la sagesse politique. Il ne pousse pas à la conquête de nouveaux droits, car il suppose la reconnaissance et l'exercice de ces droits. Mais qui doute que le sentiment du devoir ne fût en chacun de nous singulièrement accru et fortifié, si nous avions tous en France la perception nette de cette vérité, que la société, le pouvoir, la loi étant notre œuvre, nous en sommes responsables. Spectacle plein de tristesse ! Victorieux d'hier, et désespérant déjà de nous-mêmes et de notre victoire, nous nous hâtons de revenir sur nos pas, prêts à jeter dans les abîmes que nous venons de franchir, nos droits les plus chers, ceux qui nous ont coûté le plus d'efforts et de travaux, jusqu'aux dépouilles opimes de la liberté. Il vaut la peine d'y faire attention ! C'est moins à nous débarrasser de nos droits, comme d'une armure trop lourde qu'il faut songer, qu'à fortifier en nous les sentiments qui nous les feront trouver légers.

J'ai dit que la responsabilité était la mesure même de la grandeur de l'homme. Ecrire, en effet, l'histoire de la responsabilité humaine, ce serait, chez les nations comme chez les individus, écrire l'histoire de la liberté.

Les nations ne s'y prennent pas autrement que les individus, pour conquérir la pleine possession d'elles-mêmes, et pour devenir responsables de leurs destinées ; la personnalité de l'homme n'est achevée que lorsqu'il est parvenu à affranchir sa liberté morale de tout ce qui pèse sur elle, de tout ce qui la resserre, de tout ce qui la gène : les préjugés, les passions, les fictions, les fatalités de toutes sortes qui l'étreignent. *Qui habet dominum dominium non habet.* Tant qu'il a un maître dans sa raison, dans sa volonté, dans son cœur, l'homme n'est pas complètement libre ; sa responsabilité n'est pas entière ; il est plus ou moins le jouet des forces qu'il est de son devoir de combattre ou de s'approprier.

Il en est de même d'un peuple. Tant que les institutions qui le régissent ne sont pas son œuvre à lui, tant qu'elles ne sont pas adéquates à sa volonté et à sa raison, tant que le pouvoir et la loi ne sont pas sa propre création, le peuple est en tutelle ; je n'affirme pas que cette tutelle ne puisse être éclairée et paternelle ; tout pasteur de